

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023_05_04

OBJET : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant les états des produits irrécouvrables n°5660260311 et n°5401820511 dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant les listes portant le numéro 5660260311 et le numéro 5401820511 :

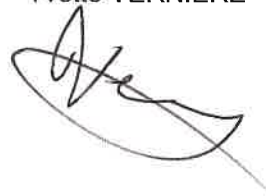
- o n°402 de l'exercice 2017 pour un montant total de 18.00 €.
- o n°169, n°174, n°371, n°372 et n°242 de l'exercice 2018 pour un montant total de 596.00 €
- o n°128, n°129, n°415 et n°416 de l'exercice 2019 pour un montant total de 193.62 €.
- o n°291 de l'exercice 2020 pour un montant total de 0.54 euros. o n°385 de l'exercice 2021 pour un montant total de 9.15 euros.
- o n°58 et n°83 pour l'exercice 2022 pour un montant total de 102.86 euros.

- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541 (créances admises en non valeurs) pour un montant de 833.75 euros et au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de 86.42 euros soit un montant global de 920.17 euros.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} juin 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :